

## CONSEIL DE PARIS

### Conseil Municipal

#### Extrait du registre des délibérations

-----

**Séance du 23 novembre 2015**

**2015 DICOM 32** Convention de co-organisation de la 6<sup>ème</sup> édition des Golden Blogs Awards.

**M. Bruno JULLIARD, rapporteur.**

-----

**Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le projet de délibération, en date du 3 novembre 2015, par lequel Mme la Maire de Paris soumet à son approbation le principe et les modalités de la convention de co-organisation avec la société COMPTOIRS DU MULTIMEDIA, jointe en annexe 1 ;

Sur le rapport présenté par M. Bruno JULLIARD au nom de la 2<sup>ème</sup> Commission,

Délibère :

Article 1 : Est approuvé le principe de la convention avec la société COMPTOIRS DU MULTIMEDIA relative à la co-organisation de la 6<sup>ème</sup> édition des Golden Blogs Awards.

Article 2 : Sont approuvées les modalités de la convention de co-organisation de la 6<sup>ème</sup> édition des Golden Blogs Awards avec la société COMPTOIRS DU MULTIMEDIAS, jointe en annexe 1 à la présente délibération.

Article 3 : Mme la Maire de Paris est autorisée à signer ladite convention.

**La Maire de Paris,**



**Anne HIDALGO**